

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 4 avril 2023**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2023-04-04-35 | Programme Seniors en Vacances 2023 -  
Modification du règlement intérieur**  
**Rapporteur** Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12  
Nombre de pouvoir : 3  
Nombre d'excusés : 2  
Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

**Etaient excusés sans pouvoir :**

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles,
- La délibération n°2022-12-13 du Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 portant sur le dispositif « ANCV-Seniors en Vacances »,
- La délibération n°2023-02-07-6 du Conseil d'Administration du 7 février 2023 portant sur le règlement intérieur et les tarifs du dispositif « ANCV-Seniors en Vacances »,

**Considérant :**

- Que l'ANCV a communiqué les changements de barème d'éligibilité des seniors candidats à l'aide financière,
- Que ce changement de barème ne conduit pas à modifier les tarifs du séjour pour les participants,

**Le Conseil d'administration décide :**

- D'autoriser le Président du CCAS à valider le nouveau règlement intérieur du dispositif « Seniors en Vacances » 2023.

**Résultat du vote :**

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/04/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230404-2023-04-04-35-DE

Publié ou notifié : **18 AVR. 2023**